

AVANTAGES ET SERVICES OFFERTS PAR L'A.P.E.S. À SES MEMBRES

AVANTAGES	Membre actif	Membre résident	Membre associé	Membre retraité	Membre honoraire
Éligibilité aux prix et bourses de l'A.P.E.S.	✓	✓			
Accès aux assemblées générales et aux assemblées d'information	✓	✓			✓
Droit de vote aux assemblées générales	✓				
Inscription gratuite à des journées de formation continue et à des formations à distance	✓	✓			
Frais d'inscription réduits pour les formations payantes, les événements et certaines publications	✓	✓	✓	✓	✓
Accès en ligne :					
• à la formation continue	✓	✓	✓	✓	✓
• aux outils professionnels (guides, capsules, chroniques, politiques et procédures)	✓	✓	✓	✓	✓
• aux forums de discussion	✓	✓		✓	✓
• au blogue de la directrice générale	✓	✓	✓	✓	✓
• aux affaires syndicales	✓	✓			✓
• au bottin des membres	✓	✓	✓	✓	✓

SERVICES	Membre actif	Membre résident	Membre associé	Membre retraité	Membre honoraire
Participation à des comités, groupes de travail et RPE sur décision du CA	✓	✓	✓	✓	✓
Réception de l'infolettre	✓	✓	✓	✓	✓
Réponses aux questions en lien avec les services, les outils et les publications de l'A.P.E.S.	✓	✓	✓	✓	✓
Réponses aux questions relatives à l'Entente	✓	✓		✓	
Règlement de litiges avec l'employeur en lien avec l'Entente	✓				
Réponses aux questions sur le contrat d'assurance-groupe	✓	✓		✓	
Règlement de litiges avec l'assureur, excluant l'invalidité au-delà de la 104 ^e semaine	✓				
Règlement de litiges en cas d'accident de travail, incluant les recours auprès de la CSST	✓				
Accompagnement en cas de plainte portée au comité de discipline au sein de l'établissement ou auprès de l'Ordre des pharmaciens du Québec	✓				

Adopté – CA-2015-18, révisé en 2019